

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 MARS 1923

Rapport de la Commission de l'Industrie et du Travail, chargée d'examiner le Projet de Loi accordant la personnalité civile à l'Institut national des Mines, à Frameries.

(Voir les nos 446 (session de 1921-1922), 414 (session de 1922-1923) et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séance du 8 mars 1923.)

Présents : MM. HUBERT, président; BAECK, BROECKX, CARPENTIER, CROQUET, DE MEESTER, DEMERBE, DEMOULIN, DUPRET, LOMBARD, RONGY, RUTTEN, SIMONIS, SOLAU et LIESENS, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

Dans nos mines belges, à allure plissée et tourmentée, et souvent à grande profondeur, l'ennemi le plus terrible est le grisou.

Certains gisements donnent lieu à un afflux de gaz tellement abondant que la ventilation la plus active parvient à peine à l'entraîner.

Dans d'autres couches, dites à dégagement instantané, la menace est encore plus grande : l'explosion se produit soudaine et violente, la masse de charbon, tenue dans un équilibre instable, éclate, se pulvérise, comme une larve batavique, projetant des quantités énormes de gaz et de poussières.

Et c'est dans ce milieu, qui, à certains moments, peut devenir si dangereux, qu'il faut utiliser des lampes d'éclairage et employer des explosifs pour faire sauter la roche.

Dès 1901, l'État établit, à Frameries, à l'un des puits de la Compagnie des Charbonnages belges, où l'on était parvenu à capter une source naturelle de grisou, un siège d'expériences pour l'étude méthodique des moyens d'accroître la sécurité du travail dans les mines.

Les ingénieurs du Corps des mines et les exploitants n'ont épargné ni leur temps, ni leurs peines pour remplir la haute mission qui leur était confiée.

Il y a deux ans, sous le Ministère de l'honorable M. Wauters, le laboratoire d'essai de Frameries a été transformé en Institut national des Mines.

L'étude des lampes, les expériences au sujet de l'inflammation du grisou et des poussières de charbon s'y sont poursuivies sans relâche et, par des méthodes les plus scientifiques, elles ont produit les plus consolants effets.

Faut-il citer les remarquables travaux de M. Victor Watteyne, qui a si longtemps dirigé les travaux de l'institut et qui a même été chargé d'orga-

niser la sécurité dans les mines en Amérique, d'après le modèle adopté par le Corps des mines,

Faut-il rappeler les innombrables essais et les perfectionnements apportés aux lampes d'éclairage?

Faut-il rappeler qu'actuellement, on est arrivé à un degré de sécurité presque absolu dans le tir des mines par l'application du bourrage extérieur et plus récemment, par la belle invention de la gaine de sécurité, faite par M. Emmanuel Lemaire, le directeur actuel de l'institut?

La question du sauvetage à l'aide d'appareils respiratoires a été étudiée longuement et l'on peut dire résolue.

Les travaux se poursuivent également pour le développement, avec les dispositifs de sécurité voulue, de l'emploi de l'électricité dans les travaux souterrains.

Pour pousser plus loin l'étude scientifique des causes de danger du grisou, des poussières et des explosifs, un service physico-chimique devient indispensable, de même un laboratoire d'analyse spectrale, peut-être même un autre de photographie cinématographique. Cette installation serait certainement la première dans le monde entier.

A côté de ces études, ayant pour objet la sécurité du travail des mines, qui est son rôle principal, l'institut se préoccupe également des méthodes, outils et appareils employés dans l'exploitation des mines et cela en vue de l'amélioration des rendements.

Enfin, en troisième lieu, l'institut étudie la mise en valeur et la meilleure utilisation de la richesse minérale, entre autres, la distillation de la houille, tant maigre que grasse, puis l'important problème du traitement des produits de la distillation en vue d'obtenir, par l'hydrogénation ou autrement, des combustibles liquides, de grande valeur en temps ordinaire et nécessaires en temps de guerre.

Le programme de l'institut est des plus vastes et appelé à rendre les plus précieux résultats.

Seul, un puissant organisme est capable de le réaliser, et c'est pourquoi, la personnalité civile lui est nécessaire pour avoir toute la liberté d'action voulue.

L'institut dispose actuellement :

- 1^o D'un subside annuel de 100,000 francs de la part de l'État;
- 2^o D'un subside annuel de 100,000 francs de la part des Associations charbonnières ;
- 3^o D'un subside de 2,000 francs des syndicats ouvriers.

Les Associations charbonnières viennent de voter une subvention d'un million, dont 500,000 francs à verser en 1923 et 500,000 francs en 1924.

Ce Projet de Loi, présentant un si haut caractère d'utilité, au point de vue de la sécurité et au point de vue économique, recevra certainement un accueil favorable au Sénat, comme il l'a reçu à la Chambre, où il a été voté à l'unanimité.

C'est avec la même unanimité que votre Commission a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,
LIESENS.

Le Président,
ARM. HUBERT.